

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Séance du Jeudi 05 Avril 2018

Effectif du conseil communautaire : 127 membres

Membres en exercice : 127

Quorum : 64

Membres présents : 80

Pouvoirs : 26

Membres votants : 106

Date de la convocation : 29/03/2018

L'an deux mil dix-huit et le jeudi cinq avril à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Brionne sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUGER Michel, Monsieur BELLIES Albert, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Madame BLOTIERRE Julie, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BOUGET Daniel, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame CANU Françoise, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur DESCAMPS Alain, Monsieur DESHAYES Claude, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DROUIN Colette, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame DODELANDE Claudine, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FINET Pascal, Monsieur OMNES Michel, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GOBRON François, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HESSE Francine, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LEBOURGEOIS Alain, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECONTE Anne-Marie, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEMOINE Béatrice, Madame LEROUUGE Valérie, Monsieur LESEUR Michel, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALARGE Pierre, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MILBERGUE Joël, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur MORENO José, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur THIBAULT-BELET Patrick, Madame TURPIN Annie, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN DRIESEN André, Monsieur VANNIER Alain, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur WEBER Claude.

Etaient absents : Monsieur ADELINE Jean-Michel, Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANNEST Patrick, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BAISSE Christian, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DAVION Olivier, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur MECHOUUD Alain, Monsieur PORTAIS Alain, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame VAN DEN DRIESEN Agnès.

Etaient excusés : Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur DORGERE François, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Madame PETIT Danièle.

Pouvoirs : Madame ANGOT Josiane pouvoir à Madame TURPIN Annie, Monsieur BARON Marc pouvoir à Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur BETOURNE Dominique pouvoir à Madame VAGNER Marie-Lyne,

Monsieur BIBET Pierre pouvoir à Madame BLOTIERRE Julie, Monsieur CAPPELLE Hubert pouvoir à Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur CHALONY Gilbert pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur DANIEL Jean-Claude pouvoir à Monsieur MALARGE Pierre, Madame DRAPPIER Michèle pouvoir à Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur FEDERICI Michel pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur FILET Gérard pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel pouvoir à Monsieur PERDRIEL Daniel, Madame GUITTON Sylvie pouvoir à Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur JEHANNE Eric pouvoir à Madame CANU Françoise, Monsieur KIFFER Daniel pouvoir à Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur LAIGNEL Pascal pouvoir à Madame NADAUD Nadia, Madame LEROUVILLOIS Janine pouvoir à Monsieur BEURIOT Valéry, Madame MONTHULE Julie pouvoir à Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame POTTIER Lydie pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur SANDIN Christopher pouvoir à Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur SOURDON André pouvoir à Madame LEMOINE, Monsieur VAMPA Marc pouvoir à Monsieur BOISSIERE Bernard, Madame VANDERHOEVEN Sandrine pouvoir à Monsieur FROIDMONT Pascal, Madame VARANGLE Ingrid pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste pouvoir à Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur WIRTON Philippe pouvoir à Monsieur BONAMY Jean-Hugues.

Monsieur MADELAINE Pascal est désigné en tant que secrétaire de séance.

Délibération n° 28/2018 : Vote du taux des taxes directes locales de l'année 2018

Il est rappelé au conseil communautaire que lors de sa séance du 1^{er} mars 2018, il a décidé que le projet de budget 2018 serait établi sans modification des taux des taxes directes locales qui en 2017 avaient produit le produit fiscal suivant :

	Base 2017	Taux de référence 2017	Produit fiscal de référence 2017	Taux voté en 2017	Produit fiscal attendu 2017	Produit supplémentaire	Evolution des produits	Produit réel 2017	Déférence
CFE	16 197 000	19,50%	3 158 415	20,87%	3 380 314	221 899	7,03%	3 384 714	4 400
TH	58 232 000	10,64%	6 195 885	11,70%	6 813 144	617 259	9,96%	6 753 613	-59 531
FB	47 697 000	7,48%	3 567 736	8,23%	3 925 463	357 728	10,03%	3 938 644	13 181
FNB	5 310 000	20,95%	1 112 445	23,05%	1 223 955	111 510	10,02%	1 224 416	461
			14 034 480		15 342 876	1 308 396		15 301 387	-41 489

A la date de convocation du conseil communautaire, l'état fiscal 1259 FPU pour l'exercice 2018, n'a pas été reçu. Il sera produit en séance s'il l'était dans l'intervalle.

Pour mémoire, l'état 2017 était le suivant :

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

I-1 - PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

	Bases d'imposition effectives 2016 ①	Taux d'imposition de 2016 ②	Taux d'imposition plafonné pour 2017 ③	Bases d'imposition prévisionnelles 2017 ④	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3) ⑤
CFE		19,50	>>>	16 197 000	3 158 858

Pour information :
Bases de taxe d'habitation
relatives aux logements vacants

I-2 - RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS :

	Bases d'imposition effectives 2016 ①	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2016 ②	Autre option : taux moyens pondérés des communes ③	Bases d'imposition prévisionnelles 2017 ④	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2) ⑤
Taxe d'habitation	57 729 444	10,64	17,41	58 232 000	6 195 885
Taxe foncière (bâti)	47 189 314	7,48	21,88	47 697 000	3 567 736
Taxe foncière (non bâti)	5 292 476	20,95	47,48	5 310 000	1 112 445

II - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2017

18 735 791	- 370 199	- 99 492	- 177 307	- 2 596 971	- 87 093	- 598 017
Produit nécessaire à l'équilibre du budget	Total allocations compensatoires	Produit taxe additionnelle FNS ④	Produit global des IFER ⑤	Produit de la CVAE ⑥	DCRTP ⑦	TASCOM ⑧
-	-	+ 537 274	= 3 380 314	+ 11 963 672	-	-

Versement GIR ⑦

Prélèvement GIR ⑦

Produit attendu de la cotisation foncière des entreprises unique

Produit fiscal attendu TH&TF

(à reporter au cadre II-2)

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE) ⑩

Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 6 décimales) ⑥	Taux de référence (col.2 ou 3 x col.7) ⑧	TAUX VOTES ⑨	Produit correspondant (col.4 x col.9) ⑩	Réserve de taux capitalisée ⑪	Réserve de taux utilisée ⑫	TAUX VOTE ⑬	Taux mis en réserve ⑭
Produit attendu des taxes d'habitation et foncières ⑪	10,64	Taxe d'habitation ⑪	11,70 6815 473	0,140		20,87	
11 963 672 = 10 876 066	7,48	Taxe foncière (bâti) ⑪	8,23 3924 509			3 380 314	
Produit de référence des taxes d'habitation et foncières ⑪	20,95	Taxe foncière (non bâti) ⑪	23,05 1 223 690				
		Produit fiscal attendu TH & TF (dont transferts)	- 11 963 672				

A EVREUX

Le préfet,

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

le 20 JUIL 2017

GILLES ROCHE

Pour le Préfet
et par délégation
L'attaché de Préfecture, chef de bureau

le 31 MARS 2017

A Bernay
Le président.

le 12/07/2017

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTURAUX EN TROIS EXEMPLAIRES
ACCOMPAGNE DE LA DELIBERATION DE VOTE DES TAUX

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1a. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ⑯

Taxe d'habitation	355 129
Taxe foncière (bâti)	6 203
Taxe foncière (non bâti)	464

Taxe professionnelle / CFE :

- a. Dotation unique spécifique (TP)
- b. Réduction des bases des créations d'établissements
- c. Exonération en zones d'aménagement du territoire
- d. Abattement de 25% en Corse

Dotation pour perte de THLV :

1b. CVAE DUE COLLECTEE (pour information) ⑯

Part de CVAE imposée au profit de l'EPCI

	355 129
	6 203
	464
	8 059
	44
	203
	1 805 523

2a. BASES NON TAXEES ⑯

Bases exonérées par le conseil de l'EPCI

Taxe foncière (bâti)

Cotisation foncière des entreprises

Bases exonérées par la loi dans certaines zones

Taxe foncière (bâti)

Taxe foncière (non bâti)

Cotisation foncière des entreprises

Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles

2b. CVAE - DEGREVEMENTS ET EXONERATIONS ⑯

CVAE : part dégravée

CVAE : part relative aux exonérations compensées

CVAE : part relative aux exonérations non compensées

2c. PRODUIT DES IFER ⑯

Éoliennes & hydroliennes

Centrales électriques

Centrales photovoltaïques

Centrales hydrauliques

Transformateurs

Stations radioélectriques

Gaz - stockage, transport...

9 770

MAJORIZATION SPECIALE DU TAUX DE CFE ⑯

Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2015 :
national de l'EPCI

18,28 23,91

Taux maximum de la majoration spéciale : 1,31

3. ELEMENTS UTILES AU VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES ⑯

Situation de l'EPCI	Taux maximum de droit commun ⑯	Taux maximum dérogatoire ⑯	Taux maximum avec rattrapage ⑯	Taux moyen 75% ⑯	Taux maximum avec capitalisation ⑯	Taux maximum avec majoration spéciale ⑯
Première année de FPU						
FPU régime de croisière	19,56	19,56		18,37	19,70	20,87

Plafonnement du taux de CFE

Coefficient de variation du taux moyen pondéré de taxe d'habitation ⑯	Coefficient de variation du taux moyen pondéré des taxes foncières et d'habitation ⑯	Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre ⑯	Taux moyen communal 2016 (niveau national) ⑯	Taux plafond pour 2017 ⑯
21	22	23	24	25

26,13 52,26

Le produit attendu, nécessaire à l'équilibre du budget est conforme aux orientations budgétaires et est compatible avec une reconduction des taux 2017 en 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

✓ DECIDE de reconduire les taux de 2017 :

- CFE : 20,87
- TH : 11,70
- TFB : 8,23
- TFNB : 23,05

Résultats du vote :

Votants	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
106	104	104	0	2

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des
délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20180405-28_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2018

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

